

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 05 avril 2022 - Délibération n° 2022/04/16

Objet : VOTE DES AFFECTATIONS DE RESULTATS 2021 DU BUDGET ANNEXE « ORDURES MENAGERES ».

L'an deux mille vingt-deux, le 05 avril, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à la salle culturelle Confluences, commune de Bourganeuf, sur la convocation en date du 29 mars 2022, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : COTICHE Thierry – DESLOGES Georges – SIMON-CHAUTEMPS Franck – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – FINI Alain - GARGUEL Karine – BOSLE Alain – LAGRAVE Annick – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – CLOCHON Bruno – LEGROS Jean-Bernard - DAVID Robert – DUBREUIL Raymond - DUGAY Jean-Pierre – FERRAND Marc – MOREAU Jean-Claude – BUSSIERE Jean-Claude – RABETEAU Raymond – PAROT Jean-Pierre – ROYERE Joël – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel - LAINE Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – CALOMINE Alain – LAGRANGE Serge – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – LEHERICY Joseph - NOURRISEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – GAILLARD Thierry – TRUFFINET Jean-Claude - CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine.

Etaient excusés : BOUDEAU Philippe – ESCOUBEYROU Luc - RIGAUD Régis – GAUTIER Laurent – FLOIRAT Myriam – DESSEAUVÉ Nadine – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – SALGUERO-HERNANDEZ Jean-Manuel – POITOU Delphine - AUGUSTINIAK Jérôme – DUGUET Pierre – PATAUD Annick.

Pouvoirs (Cf. article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 permettant notamment à un conseiller d'être porteur de 2 pouvoirs) :

1. M. BOUDEAU Philippe donne pouvoir à M. DESLOGES Georges.
2. M. ESCOUBEYROU Luc donne pouvoir à M. LAINE Joël.
3. M. RIGAUD Régis donne pouvoir à Mme POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène.
4. M. GAUTIER Laurent donne pouvoir à Mme GARGUEL Karine.
5. Mme FLOIRAT Myriam donne pouvoir à M. BENABDELMALEK Clément.
6. Mme DESSEAUVÉ Nadine donne pouvoir à M. GRENOUILLET Jean-Yves.
7. M. PARAYRE Régis donne pouvoir à M. LAINE Joël.
8. M. BERTELOOT Dominique donne pouvoir à M. CLOCHON Bruno.
9. Mme SALADIN Christine donne pouvoir à M. ROYERE Joël.
10. Mme POITOU Delphine donne pouvoir à M. GAILLARD Thierry.

Suppléances : M. TRUFFINET Jean-Claude remplace Mme PATAUD Annick

Secrétaire de séance : Nicolas DERIEUX

Scrutin ordinaire.

En exercice	Présents	Votants			
64	39	49			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
49	-	-			

Après avoir examiné et adopté le Compte Administratif 2021, le Conseil communal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter	
Résultat de l'exercice 2021 :	125 192,83
Résultat reporté 2020 (ligne 002 du CA)	404 671,81
Résultat de clôture à affecter sur le budget 2021 :	529 864,64
Besoins réels de la section d'investissement	
Résultat d'investissement de l'exercice 2021 :	91 538,84
Résultat reporté 2020 (ligne 001 du CA) :	-84 544,44
Résultat de clôture 2021 :(ligne 001 du budget 2022)	6 994,40
Restes à réaliser recettes :	0,00
Restes à réaliser dépenses :	1 009,60
Solde Restes à Réaliser ;	-1 009,60
Résultat clôture+rar :	5 984,80
Besoin de financement :	0,00
Excédent de financement :	5 984,80
Affectation du résultat de la section de fonctionnement	
Résultat excédentaire :	1 389 796,27
En couverture du besoin réel de financement :	0,00
En dotation complémentaire :	84 500,00
Total 1068 (année 2022) :	0,00
Excédent reporté (ligne 002 en recettes 2022) :	445 364,64
TOTAL AFFECTE :	529 864,64
Résultat déficitaire (ligne 002 en dépenses) :	0,00

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
 Au registre suivant les signatures.
 Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
 Sylvain GAUDY.

